

Avis aux étudiants candidats aux mastères **Méthode de calcul du score**

I) Le score utilisé pour la sélection préliminaire et le classement des candidats est calculé de la manière suivante :

1- calcul de la somme des moyennes des 4 années de la maîtrise

*** cette somme est majorée :**

- de 0,5 pt pour chaque admission lors de la session principale
- de 1 pt en cas de non redoublement.

Le score = la somme majorée divisée par 4.

2-calcul de la somme des moyennes des 3 années de la licence ou l'ISSET (LMD du 2014/2015)

*** cette somme est majorée :**

- de 0,5 pt pour chaque admission lors de la session principale
- 0.5pt pour le crédit entre 150 et 164
- 1pt pour le crédit entre 165 et 180
- de 1 pt en cas de non redoublement.

Le score = la somme majorée divisée par 3.

3- Pour les candidats ayant fait un premier cycle I.S.E.T et obtenu une licence universitaire (LMD)

Le score est calculé de la manière suivante :

Somme = Moyenne des années d'études à L'I.S.E.T

(+) moyenne de la 3^{ème} Année licence



*** cette somme est majorée :**

- de 0,5 pt pour chaque admission lors de la session principale
- 0.5pt pour le crédit entre 150 et 164
- 1pt pour le crédit entre 165 et 180 (seulement les crédits du ISET)
- de 1 pt en cas de non redoublement.

Le score = la somme majorée divisée par 2.

**Etant donné les réclamations faites par les étudiants ayant
Pour suivi un premier cycle à l'ISET, puis ayant obtenu une
maîtrise, concernant leur droit à candidater aux mastères de la
FSJEGJ, il a été décidé de leur permettre de candidater, leur
score étant calculé de la manière suivante :**

Somme=Moyenne des 5 semestres d'étude à l'ISET

$$\left(\frac{S1+S2+S3+S4+S5}{5} \right) + \text{Moyenne de la } 3^{\text{ème}} + \text{moyenne de la } 4^{\text{ème}}$$

*** cette somme est majorée :**

- de 0,5 pt pour chaque admission lors de la session principale
- 0.5pt pour le crédit entre 150 et 164
- 1pt pour le crédit entre 165 et 180
- de 1 pt en cas de non redoublement.

S₁ = Le score = la somme majorée divisée par 3.

La doyenne

Pr. Boutheina Regaieg

